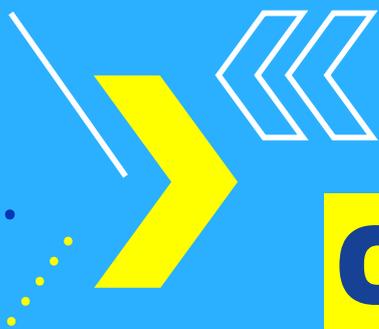




Commission européenne



30^e
ANNIVERSAIRE



CITOYENNETÉ EUROPÉENNE

DROITS ET OPPORTUNITÉS

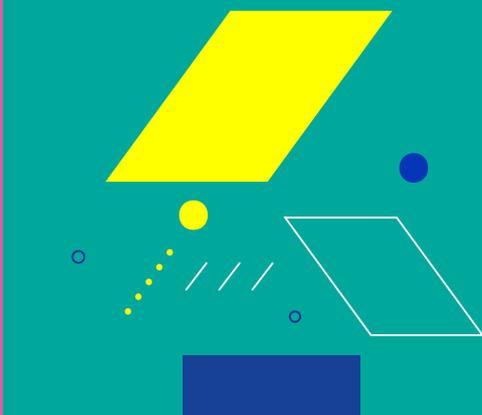


TABLE DES MATIÈRES



EN QUOI LA CITOYENNETÉ EUROPÉENNE EST-ELLE UNIQUE?

Les droits attachés à la citoyenneté européenne viennent se superposer aux droits que vous confère votre qualité de ressortissant d'un État membre de l'UE.

03



VALEURS COMMUNES

L'UE est fondée sur des valeurs communes, et les citoyens de l'UE bénéficient de certains droits, libertés et protections.

04



CITOYENNETÉ EUROPÉENNE: DROITS QUE VOUS POUVEZ EXERCER

Vos droits en tant que citoyen de l'UE vous ouvrent tout un nouveau monde de possibilités.

06



CONSTRUISEZ VOTRE AVENIR

Les citoyens de l'UE sont au cœur de l'Union. Faites entendre votre voix.

14



PROTECTION AU QUOTIDIEN

Vivre dans l'UE vous procure un éventail d'avantages qui vous facilitent la vie.

19



MES DROITS NE SONT PAS RESPECTÉS?

Si vous estimez que vos droits n'ont pas été respectés, vous pouvez entreprendre certaines actions.

21

«Être citoyen de l'UE vous ouvre le champ des possibles. Vous pouvez circuler librement dans l'UE, travailler dans un autre État membre ou encore obtenir une aide consulaire lorsque vous voyagez à l'étranger. Ces 30 dernières années, des millions d'Européens ont bénéficié des avantages concrets que leur apporte la citoyenneté européenne. Et ils ont fait entendre leur voix par le biais des élections européennes et des élections locales lorsqu'ils vivent à l'étranger. Nous continuerons à promouvoir et à renforcer ces droits, car c'est ainsi que nous consolidons notre Union, nos valeurs et le mode de vie européen».

Ursula von der Leyen,
présidente de la Commission européenne, 2023

EN QUOI LA CITOYENNETÉ EUROPÉENNE EST-ELLE UNIQUE?

La citoyenneté européenne est une notion unique en son genre. En tant que ressortissant d'un des 27 États membres de l'UE, vous êtes automatiquement citoyen européen. Cette qualité vous permet de jouir d'une série de droits et d'avantages qui se distinguent de ceux liés au statut de ressortissant d'un État membre de l'UE. De plus, ces droits sont valables dans l'ensemble des 27 États membres de l'UE.

Qu'est-ce que cela signifie dans la pratique? Vous avez, par exemple, le droit de résider et travailler dans un autre État membre de l'UE sans visa ni permis de travail ou de résidence. Jouir de la citoyenneté européenne signifie aussi que si vous deviez vous retrouver en difficulté dans un lieu hors de l'UE où votre État membre ne dispose ni d'ambassade ni de consulat, vous pouvez obtenir de l'aide auprès d'un autre État membre présent sur ce territoire.

Être citoyen européen, c'est aussi pouvoir jouer un rôle actif dans le processus démocratique et contribuer à l'élaboration des règles qui s'appliquent à l'échelle de toute l'UE. Vous pouvez voter et vous présenter aux élections municipales et aux élections au Parlement européen, même si vous résidez dans un autre État membre de l'UE.

La citoyenneté européenne vous ouvre tout un monde de possibilités. Cette brochure fournit toutes les informations importantes concernant vos droits et vous explique comment les exercer pleinement en tant que citoyen de l'UE.



«La citoyenneté européenne est au cœur du projet européen. Les droits octroyés et les chances offertes à *tous* les citoyens originaires de *l'ensemble* des États membres de l'UE visent à améliorer leur vie et renforcer les communautés. C'est pourquoi il est important que les citoyens de l'UE connaissent exactement les droits dont ils jouissent et sachent comment les exercer pleinement. Pour construire une Europe plus forte pour demain.»

Nouveaux citoyens de l'UE



827 300

En 2021, 827 300 personnes ont acquis la citoyenneté d'un autre État membre de l'UE.

Parmi les personnes devenues citoyens de l'un des États membres de l'UE, 85% étaient auparavant citoyens d'un pays tiers.

Source: Eurostat



4,09 M

De plus, quelque 4,09 millions d'enfants sont nés dans l'UE en 2021.

Source: Eurostat

Vous vous sentez citoyen de l'UE?



Près de 9 citoyens sur 10 (87%) disent se sentir citoyens de l'UE.

Source: Eurobaromètre 528, 2023

Les citoyens de l'UE jouissent d'un éventail de droits* qui se superposent à ceux dont ils bénéficiaient déjà en tant que citoyens d'un État membre. En tant que citoyen européen:

- ▶ **vous ne pouvez faire l'objet d'aucune discrimination** fondée sur votre nationalité
- ▶ **vous avez le droit de circuler et séjourner librement** dans l'UE
- ▶ **vous avez le droit de voter et de vous présenter** aux élections au Parlement européen et aux élections municipales, même si vous résidez dans un autre État membre de l'UE
- ▶ **vous bénéficiez d'une protection consulaire** lorsque vous vous trouvez dans un pays non-UE
- ▶ **vous avez le droit de lancer ou soutenir** une initiative citoyenne européenne et de demander à la Commission européenne de proposer un texte de loi sur un domaine qui vous tient à cœur
- ▶ **vous avez le droit d'adresser une pétition** au Parlement européen et de saisir le Médiateur européen
- ▶ **vous avez le droit de vous adresser aux institutions de l'UE dans l'une des langues officielles de l'UE et de recevoir une réponse** dans cette même langue.

*En vertu du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE)

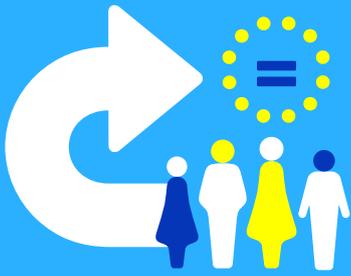
VALEURS COMMUNES



Faire partie de l'UE ne signifie pas uniquement résider dans l'un de ses pays membres. Cette notion désigne aussi l'appartenance à une communauté dans laquelle chaque membre jouit de droits, de protections et de chances qui définissent le mode de vie européen, unie dans la diversité.

Cela englobe notamment le respect des droits fondamentaux, tels que la liberté de pensée, de conscience et de religion, et l'égalité devant la loi.

En vertu de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, chacun a droit à l'égalité de traitement, indépendamment de son sexe, de sa race, de sa couleur, de ses origines ethniques ou sociales, de ses caractéristiques génétiques, de sa langue, de sa religion ou de ses croyances, de ses opinions politiques ou de toute autre opinion, de son appartenance à une minorité nationale, de sa fortune, de sa naissance, de son handicap, de son âge ou de son orientation sexuelle. Ceux-ci sont quelques exemples des valeurs fondamentales qui sous-tendent la citoyenneté européenne.



Respect de tous

L'article 2 du traité sur l'Union européenne (TUE) énonce les valeurs sur lesquelles se fonde l'UE et, par-là, la citoyenneté européenne:

«L'Union est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, de l'État de droit, ainsi que de respect des droits de l'homme, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités. Ces valeurs sont communes aux États membres dans une société caractérisée par le pluralisme, la non-discrimination, la tolérance, la justice, la solidarité et l'égalité entre les femmes et les hommes.»

Droits fondamentaux

Un autre texte clé, la **Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne**, renforce la citoyenneté européenne. Elle reprend en un texte unique l'ensemble des droits et libertés individuels dont jouit toute personne dans l'UE. Ces droits comprennent la dignité humaine, le droit à la liberté et à la sécurité, l'égalité devant la loi, la non-discrimination et les droits relatifs à la solidarité. Elle confère également des droits particuliers aux citoyens de l'UE.

La Charte garantit la protection de ces droits et libertés par l'UE et par ses États membres lorsque ceux-ci mettent en œuvre la législation de l'UE. Avec l'article 2 du TUE, elle constitue le socle de valeurs sur lequel se fonde et peut prospérer la citoyenneté européenne.

CHARTRE DES DROITS FONDAMENTAUX DE L'UNION EUROPÉENNE



Des valeurs européennes hautement appréciées

Dans une enquête récente, les citoyens de l'UE ont identifié les valeurs fondamentales à leurs yeux.

82%

Indépendance des juges

82%

Droit à un procès équitable

81%

Liberté de pensée, d'expression et de religion

Valeurs personnelles clés

78%

Être en charge des décisions relatives à leur vie

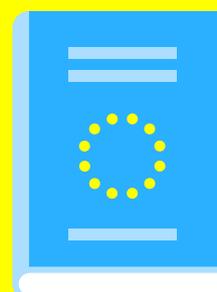
77%

Prendre soin de ceux qui sont proches d'eux

Source: Eurobaromètre 508, 2021



SAVIEZ-VOUS?



La citoyenneté européenne vous confère des droits qui vous permettent de façonner votre vie et dont peut aussi profiter votre communauté. Elle vous permet, par exemple, de circuler et résider librement au sein de l'UE, si vous le souhaitez; elle garantit l'absence de discrimination fondée sur la nationalité, et oblige les institutions de l'UE à répondre aux questions que vous leur posez. Elle vous donne le droit de voter pour vos représentants au Parlement européen et de lancer une initiative citoyenne européenne dans un domaine qui vous tient à cœur. Tous les citoyens de l'UE jouissent de ces droits.

CITOYENNETÉ EUROPÉENNE

LES DROITS QUE VOUS POUVEZ EXERCER

«C'est le moment de montrer à la jeune génération que nous pouvons construire un continent où l'on peut être qui l'on est, aimer qui l'on veut et viser aussi haut que l'on veut. Un continent réconcilié avec la nature et à la pointe des nouvelles technologies. Un continent uni dans la liberté et la paix. C'est le moment pour l'Europe de répondre une fois de plus à l'appel de l'histoire.»

Ursula von der Leyen,
présidente de la Commission européenne,
État de l'Union 2023



Lutte contre toutes les formes de discrimination

Toute personne a droit à l'égalité de traitement, et l'UE a pris des mesures pour lutter contre les discriminations fondées sur un éventail de motifs. En particulier, la législation de l'UE protège contre la discrimination fondée sur le sexe et l'origine raciale ou ethnique dans les domaines de l'emploi, de l'éducation, de l'accès aux services, de la protection sociale et des avantages sociaux. Elle interdit également la discrimination fondée sur la religion ou les croyances, le handicap, l'âge et l'orientation sexuelle dans le domaine de l'emploi. En outre, une série de stratégies a été adoptée pour construire une Union de l'égalité.

Plus d'informations sur la manière dont l'UE

CONSTRUIT UNE UNION DE L'ÉGALITÉ



Protection contre la discrimination

Adam est titulaire d'un diplôme du secondaire de son pays d'origine, la Pologne. Depuis sa plus tendre enfance, il rêve de devenir vétérinaire et d'étudier à l'étranger.

L'université de son choix, située dans un autre État membre de l'UE, l'oblige à réussir une épreuve d'aptitude pour prouver ses qualifications. Cette épreuve n'est pas imposée aux citoyens du pays dans lequel il a l'intention de s'installer.

Adam estime que cette situation est injuste et qu'il fait l'objet d'une discrimination fondée sur sa nationalité. Il porte l'affaire devant la Cour de justice de l'Union européenne, qui estime que l'épreuve d'aptitude est bel et bien discriminatoire pour ce motif. Les règles en question sont par conséquent modifiées. Adam a le droit d'étudier à l'étranger dans l'université de son choix et dans les mêmes conditions que les citoyens du pays en question.



L'un des droits fondamentaux liés à la citoyenneté européenne est la protection contre la discrimination fondée sur la nationalité dans les cas qui relèvent de la législation européenne. Ce droit est consacré par le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et par l'article 21 de la Charte des droits fondamentaux. Le principe de non-discrimination garantit un traitement équitable et l'égalité des chances à tous les citoyens de l'UE, quel que soit l'État membre de l'UE où ils se trouvent.

Votre droit de partir vivre à l'étranger



José est un développeur de logiciels espagnol qui reçoit une offre d'emploi de rêve en Allemagne. Il peut partir s'installer à Hambourg sans visa, ni permis de travail ou de séjour. Il lui suffit de trouver un logement pour pouvoir commencer à travailler immédiatement. De plus, lui et les membres de sa famille peuvent bénéficier du système de santé local, et ses enfants peuvent s'inscrire dans des écoles allemandes. Tous les membres de la famille bénéficient des mêmes avantages sociaux que les citoyens allemands, tout en conservant leur nationalité espagnole.

Avis sur la libre circulation

90%

Environ 90% des citoyens sont d'avis que ce droit offre des avantages.

80%

Plus de 80% des citoyens sont d'avis que la liberté de circulation est bénéfique pour l'économie.

Source: Eurobaromètre 528, 2023



En tant que citoyen de l'UE, vous avez le droit de résider, de travailler, d'étudier et de circuler librement dans les États membres de l'UE. Autrement dit, vous n'avez besoin ni de visa, ni de permis de travail ou de séjour. Les membres de votre famille ont également le droit de vous accompagner ou de vous rejoindre, quelle que soit leur nationalité. Il peut leur être demandé de respecter certaines conditions ou de remplir certaines formalités administratives.

Les travailleurs et indépendants de l'UE peuvent séjourner dans un autre État membre de l'UE pendant plus de trois mois sans condition. D'autres catégories de citoyens de l'UE, comme les étudiants ou les citoyens inactifs, doivent remplir certaines conditions (par exemple, être couverts par une assurance maladie). Les citoyens peuvent être invités à remplir des formalités administratives, telles que s'enregistrer auprès de l'autorité compétente. Vous trouverez de plus amples informations sur ces conditions dans ce [guide](#), et [ici](#).



LIBERTÉ DE CIRCULATION



DROITS DE SÉJOUR

Obtenir de l'aide à l'étranger

Antonia, photographe maltaise, est en voyage dans une région reculée d'un pays non-membre de l'UE, où Malte ne dispose ni d'une ambassade, ni d'un consulat. Suite à la perte de son passeport, elle a besoin d'urgence d'un document de remplacement afin de pouvoir rentrer chez elle.

Le droit de l'UE à la protection consulaire permet à Antonia de se rendre au consulat d'Espagne pour obtenir un titre de voyage provisoire, étant donné qu'elle a droit à une assistance au même titre que les citoyens espagnols. Ce titre de voyage provisoire lui permet de rentrer chez elle.

Soutenir les citoyens de l'UE à l'étranger

93%

des citoyens sont d'avis que les États membres de l'UE devraient coopérer étroitement pour aider les citoyens de l'UE ayant besoin d'une protection consulaire en dehors de l'UE.

Source: Eurobaromètre 528, 2023

En tant que citoyen de l'UE, vous avez le droit de demander de l'aide auprès de l'ambassade ou du consulat de n'importe quel État membre de l'UE lorsque vous vous trouvez dans un pays hors UE dans lequel votre pays ne possède ni ambassade, ni consulat, ou si votre consulat ou ambassade est incapable de vous venir en aide. Ce droit de l'UE est une forme d'expression de la solidarité européenne, les États membres de l'UE aidant les citoyens d'autres États membres dans le besoin.

En fait, la protection consulaire de l'UE peut s'appliquer dans un large éventail de situations: si vous êtes arrêté ou détenu, si vous êtes victime d'un crime, si vous avez un accident ou tombez gravement malade, si vous égarez votre passeport ou vous le faites voler, ou si vous avez besoin d'aide pour rentrer chez vous en cas d'urgence.



**PROTECTION CONSULAIRE EN
DEHORS DE L'UE**



TITRE DE VOYAGE PROVISOIRE DE L'UE

Initiative citoyenne européenne



Peter, citoyen de l'UE originaire d'Autriche, a de la famille en Belgique, en Espagne et en Italie. Il n'aime pas particulièrement les longs trajets en voiture et essaie d'éviter autant que possible de prendre l'avion. Il aimerait donc que l'Europe encourage davantage le déploiement de lignes de chemin de fer transfrontalières à grande vitesse qui relierait mieux les villes européennes.

Peter est convaincu qu'une action au niveau de l'UE est cruciale pour concrétiser ce projet. Après avoir eu vent de l'existence de l'initiative citoyenne européenne, il décide de former un comité de sept citoyens européens résidant dans sept États membres différents pour lancer leur initiative, invitant la Commission à présenter une proposition d'acte législatif visant à faciliter le transport ferroviaire transfrontalier.

La Commission a enregistré leur initiative, après une évaluation minutieuse destinée à s'assurer que cette dernière répondait aux critères. Une fois l'initiative enregistrée, Peter a lancé une collecte de signatures en soutien à son initiative.



L'initiative citoyenne européenne vous donne la possibilité d'influer sur l'élaboration des politiques de l'UE. Si un thème vous tient particulièrement à cœur et qu'il relève d'un domaine dans lequel l'UE est habilitée à agir, vous aussi pouvez lancer une initiative.

Vous devrez suivre les différentes étapes du guide et vous assurer que votre initiative remplit certains critères. Les liens ci-dessous vous fourniront toutes les informations nécessaires. Une fois enregistrée, votre initiative doit recueillir, dans un délai de 12 mois, au moins un million de signatures valides (en ligne ou sur papier) provenant d'au moins sept pays de l'UE. Une fois ce seuil atteint, vous serez reçus par la Commission pour exposer vos objectifs, et aurez la possibilité de présenter votre initiative lors d'une audience publique organisée au Parlement européen. La Commission doit répondre à votre initiative, décrivant les actions qu'elle compte entreprendre.

Vous pouvez également soutenir les initiatives lancées par d'autres citoyens de l'UE.

64%

des citoyens de l'UE ont connaissance de leur droit de participer à une initiative citoyenne européenne,

cette connaissance allant d'un peu plus de 80% en Finlande et en Autriche à moins de 50% en Roumanie (49%), en Croatie (48%), en Lituanie (46%) et en Suède (39%).

Source: **Eurobaromètre 528, 2023**

- » Consultez la **base de données des initiatives citoyennes publiées**, et soutenez les initiatives que vous voudriez voir couronnées de succès.
- » Consultez le **guide pas-à-pas** sur le fonctionnement de l'initiative citoyenne européenne.
- » Obtenez des informations et des conseils pratiques pour lancer et gérer votre initiative sur le **forum en ligne de l'ICE**.
- » Suivez un **cours en ligne destiné aux organisateurs**.

Votre droit de pétition au Parlement européen



Ana est une citoyenne de l'UE vivant dans une ville industrialisée. La rivière qui traverse son quartier est polluée par des déchets toxiques rejetés par une usine à proximité. Après enquête, Ana estime que les réglementations environnementales européennes ne sont pas appliquées.

Préoccupée par la situation, elle exerce son droit de pétition au Parlement européen et attire l'attention de ce dernier sur ce problème. La commission des pétitions du Parlement européen reçoit la pétition d'Ana, mène une enquête et décide de la suite à y donner.



En tant que citoyen ou résident de l'UE, vous avez le droit d'adresser au Parlement européen une pétition, sous la forme d'une plainte ou d'une requête. La commission des pétitions du Parlement examinera votre pétition, vous répondra et vous informera de l'issue de celle-ci.

Ce droit vous permet de vous adresser directement au Parlement européen pour lui faire part de vos préoccupations ou l'inviter à agir. La pétition doit porter sur un sujet relevant des domaines de compétence de l'UE qui vous concerne directement.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter:



LE DROIT DE PÉTITION



PORTAIL DES PÉTITIONS

Qui peut déposer une pétition?

- ▶▶ tout citoyen de l'UE
- ▶▶ toute personne résidant légalement dans un État membre de l'UE
- ▶▶ toute entreprise, organisation ou association dont le siège se situe dans un État membre de l'UE.

Comment cela fonctionne-t-il?

- ▶▶ La question doit relever des domaines de compétence de l'UE
- ▶▶ Le sujet doit vous concerner directement
- ▶▶ Vous pouvez présenter votre pétition individuellement ou en groupe; aucun nombre minimum de signatures n'est exigé
- ▶▶ La pétition peut être envoyée en ligne ou par voie postale.

Source: **Adresser une pétition à l'UE**

Votre droit de saisir le Médiateur

Sara a demandé des documents relatifs à une réunion entre une institution de l'UE et une association agricole. Elle a le sentiment que cette institution de l'UE n'a pas traité sa demande de manière correcte, car elle n'a pas eu accès à tous les documents demandés. Dans ce cas, Sara aussi a le droit de déposer plainte auprès du Médiateur européen. La mission du Médiateur est d'enquêter sur les plaintes relatives à des cas de mauvaise administration de la part des institutions de l'UE.



Le Médiateur européen est un organe indépendant et impartial qui demande des comptes aux institutions et agences de l'UE, et parallèlement, s'efforce de promouvoir les bonnes pratiques administratives. Sa mission consiste à aider les citoyens, les entreprises et les organisations qui estiment qu'il y a eu mauvaise administration de la part de l'UE.

En tant que citoyen, vous avez le droit de déposer plainte auprès du Médiateur européen si vous estimez qu'il y a eu mauvaise administration de la part d'une des institutions de l'UE. Il s'agit notamment des restrictions d'accès aux documents détenus par les institutions européennes, de questions éthiques ou de la gestion des fonds de l'UE. La plainte doit être introduite dans un délai de deux ans à compter de la date à laquelle vous avez eu connaissance du problème.

Qui peut saisir le Médiateur européen?

Les citoyens de l'UE, les ONG, les associations, les entreprises, les universités et les journalistes ayant leur siège dans un État membre de l'UE peuvent saisir le médiateur européen:

- ▶ Pour déposer plainte à l'encontre des institutions, organes et organismes de l'UE
- ▶ Dans les cas de mauvaise administration dans l'action des institutions, organes et organismes de l'UE
- ▶ S'ils ont contacté préalablement l'organe de l'UE concerné dans le but de régler le différend
- ▶ Lorsque le problème ne date pas de plus de deux ans
- ▶ Lorsqu'aucune action en justice n'est en cours.



MÉDIATEUR EUROPÉEN

DÉPOSER UNE PLAINTÉ

Dana est une citoyenne de l'UE passionnée de nature et apicultrice amateur. Elle contacte la Commission pour lui faire part de son opinion et lui demander ce que fait l'UE pour assurer le bien-être des abeilles.

Dana reçoit une réponse dans sa propre langue, ce qui est son droit en tant que citoyenne de l'UE.

Votre droit de réponse



En tant que citoyen de l'UE, vous avez le droit de vous adresser aux institutions dans l'une des 24 langues officielles de l'UE et de recevoir une réponse dans cette langue. Toutes les institutions tiennent des registres en ligne contenant les coordonnées pertinentes ainsi que les documents et les informations dont vous avez besoin, ce qui vous permet de rester informé de ce qui se passe dans l'UE.

La Commission recueille aussi régulièrement l'avis des citoyens dans le cadre de l'élaboration de ses politiques et actes législatifs. Ces avis sont pris en compte avant toute finalisation et publication en ligne des propositions politiques.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter:



CONTACTER L'UE



**CONSULTATIONS
PUBLIQUES**



LANGUES DE L'UE

Accès à l'information

Vue d'ensemble des registres des institutions de l'UE

Les registres des institutions de l'UE en accès libre sont les suivants:

- ▶▶ Le registre public des documents du Conseil
- ▶▶ Le registre des documents du Parlement européen
- ▶▶ Le registre public des documents de la Banque centrale européenne
- ▶▶ Le registre des documents de la Commission
- ▶▶ Accès aux documents administratifs de la Cour de justice
- ▶▶ Le registre public du Service européen pour l'action extérieure
- ▶▶ Accès aux documents de la Cour des comptes européenne.

Les droits démocratiques sont la pierre angulaire de la citoyenneté européenne. En votant aux élections au Parlement européen, vous pouvez faire entendre votre voix lors de l'élaboration et l'adoption des lois. Même si vous résidez dans un autre État membre de l'UE, vous avez le droit de voter et de vous présenter aux élections municipales et européennes.

Les citoyens participent au processus démocratique également entre les périodes électorales, par exemple, en ayant leur mot à dire sur les propositions législatives ou en prenant part à des initiatives citoyennes européennes. Vous pouvez être choisi pour participer à des panels de citoyens. Vous pouvez contacter les institutions européennes pour obtenir des informations ou donner votre avis.



**CONSTRUISEZ VOTRE
PROPRE AVENIR**



Vos droits électoraux

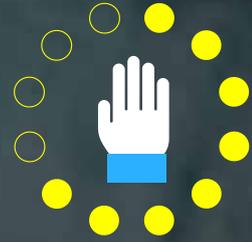
Maria est une citoyenne portugaise qui vit en Belgique depuis plus de dix ans. Membre d'un parti politique et fervente défenseuse de la sécurité routière, elle aimerait que l'on agisse davantage pour rendre son centre-ville plus accessible aux piétons. Les élections municipales approchant à grands pas, Maria décide de ne pas se contenter d'être une simple électrice, elle décide de s'y présenter. Choisie comme candidate par son parti, elle impressionne de nombreux électeurs, est élue et siège fièrement au conseil municipal de sa ville.



Tout citoyen de l'UE a le droit de voter et de se présenter aux élections au Parlement européen dans son pays d'origine. De plus, s'il réside dans un autre État membre de l'UE, il peut voter et se présenter aux élections au Parlement européen dans le pays d'accueil, dans les mêmes conditions que les ressortissants de ce pays. Les citoyens de l'UE vivant dans un autre État membre de l'UE peuvent également voter et se porter candidats aux élections municipales dans ce pays, là encore, dans les mêmes conditions que les ressortissants du pays d'accueil.

Rendez-vous aux urnes

66%



Environ 66% des citoyens savent qu'un citoyen de l'UE qui vit dans leur pays a le droit de voter et de se présenter aux élections au Parlement européen.

55%



Un peu plus de la moitié savent que ce citoyen a le droit de voter et de se présenter aux élections municipales.

Source: Eurobaromètre 528, 2023



**POUR EN SAVOIR PLUS SUR LA PARTICIPATION
AUX ÉLECTIONS ET LE VOTE DANS L'UE**

Donnez votre avis

La participation démocratique, ce n'est pas juste une question de vote et d'élections. En tant que citoyen de l'UE, de nombreuses possibilités de participer à la vie politique, de faire entendre votre voix et de contribuer à bâtir l'avenir de l'Europe s'offrent à vous.

Tout d'abord, vous pouvez **donner votre avis** sur les initiatives de la Commission et contribuer au processus décisionnel. La Commission met un point d'honneur à écouter les avis des citoyens et des parties prenantes sur la législation et les politiques de l'UE, aux stades de leur élaboration comme de leur mise en œuvre.



L'**initiative citoyenne européenne** est un autre moyen pour les citoyens de contribuer à l'élaboration des politiques. Si vous souhaitez que l'UE agisse sur un thème particulier, vous pouvez former un groupe de sept citoyens de l'UE et inviter la Commission européenne à proposer une nouvelle législation de l'UE en la matière. Pour en savoir plus, reportez-vous à la rubrique de cette brochure consacrée à l'initiative citoyenne européenne.

Vous pouvez également consulter la plateforme interactive de participation des citoyens, qui vous permet de discuter de vos idées et de vos solutions pour les politiques futures avec d'autres Européens.

Les **panels de citoyens européens** sont une autre ressource qui rassemble des citoyens des 27 États membres de l'UE sélectionnés de manière aléatoire pour discuter de propositions clés et formuler des recommandations. Jusqu'à présent, ils se sont penchés sur des questions telles que les mondes virtuels, le gaspillage alimentaire et la mobilité à des fins d'apprentissage. Après un partage d'idées et des délibérations, le panel a formulé des recommandations à l'intention de la Commission européenne afin que celle-ci en tienne compte lors de la préparation d'initiatives politiques.



Le portail **Donnez votre avis** est le guichet unique pour la participation des citoyens en ligne. Il regroupe les portails vers les consultations publiques, le site internet de l'initiative citoyenne européenne et la plateforme interactive de participation des citoyens. Une inscription est nécessaire pour contribuer, mais le processus est très simple.

...et les possibilités de s'investir aux niveaux national et local sont légion, notamment en se présentant aux élections municipales.



SAVIEZ-VOUS?

Les panels de citoyens deviennent une composante permanente de la vie démocratique de l'UE. Une première série de panels a déjà été lancée, permettant aux citoyens d'adresser directement aux décideurs politiques des recommandations sur un éventail de questions.

Comment réduire le gaspillage alimentaire?

Un panel de citoyens sur la lutte contre le gaspillage alimentaire a formulé 23 recommandations d'action. Celles-ci comprenaient des mesures visant à interdire la destruction des invendus alimentaires encore consommables, la nécessité de fixer des objectifs juridiquement contraignants pour les États membres de l'UE ainsi que l'amélioration de l'éducation.

Ces recommandations ont, depuis, fait l'objet de partages et de discussions sur la **Eplateforme de l'UE contre les pertes et le gaspillage alimentaires**, et contribueront à étayer l'élaboration des politiques de l'UE à l'avenir.

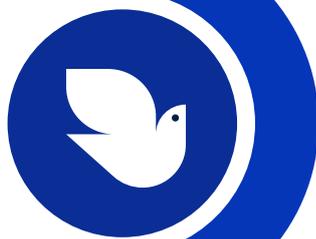


CITOYENNETÉ EUROPÉENNE: UN PROCESSUS EN PLEINE ÉVOLUTION

Les racines de la citoyenneté européenne remontent à l'immédiat après-guerre, lorsqu'une vision nouvelle d'une Europe unifiée est née des cendres du conflit. Les droits et chances des citoyens occupent une place centrale dans le projet européen, et ce depuis ses balbutiements. La citoyenneté européenne est aujourd'hui reconnue comme le statut fondamental des ressortissants des États membres de l'UE, et chaque citoyen a le droit de prendre part à la vie démocratique de l'UE.

1945

Proclamation de la paix en Europe.



1957

Signature du Traité de Rome. Les six membres fondateurs accordent le droit de libre circulation à tous les travailleurs, indépendants ou non, et leurs familles. Au fil des années, cette **Communauté économique européenne** s'élargit en accueillant de nouveaux pays membres.

2009

La **Charte des droits fondamentaux de l'UE** entre en vigueur, cimentant encore davantage les droits de la citoyenneté européenne.



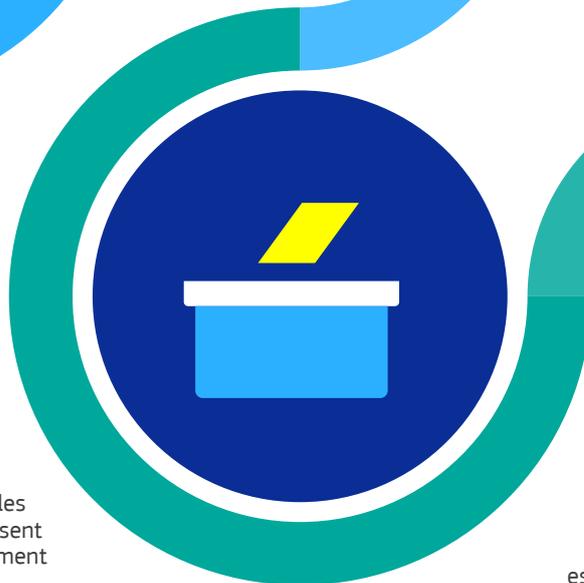
1951

Un premier jalon: la mise en place de la libre circulation des travailleurs des industries du charbon et de l'acier dans six pays européens: la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas et l'Allemagne.

La **Communauté européenne du charbon et de l'acier est née.**

1979

Pour la première fois, les citoyens européens élisent les membres du Parlement européen au suffrage universel direct.



1993

La citoyenneté européenne est instituée par le **traité de Maastricht**. Les citoyens jouissent désormais d'un éventail de droits liés spécifiquement à leur statut de citoyen européen, en plus du droit de libre circulation, dont ils bénéficiaient déjà afin d'exercer une activité économique.



2020

Lors de la **Conférence sur l'avenir de l'Europe**, le plus grand exercice de démocratie participative de l'histoire de l'UE, les citoyens expriment leur souhait de bénéficier, entre autres, de davantage d'informations sur la citoyenneté européenne.



2012

Un nouveau droit est ajouté.

L'initiative citoyenne européenne

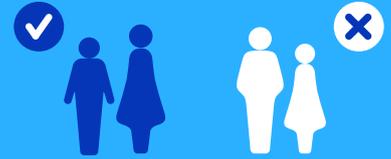
permet aux citoyens de l'UE d'avoir davantage voix au chapitre dans l'élaboration des politiques.

2023

30e anniversaire de la citoyenneté européenne.



Connaissez-vous vos droits?



50%

des citoyens de l'UE se disent mal informés de leurs droits en tant que citoyens européens.



64%

des citoyens de l'UE se disent mal informés des démarches à entreprendre dans le cas de non-respect de leurs droits.

Source: Eurobaromètre 528, 2023



Plus d'informations sur l'histoire de la citoyenneté européenne [ici](#).

PROTECTION AU QUOTIDIEN

Vivre dans l'UE s'accompagne d'une pléthore d'avantages, dont les citoyens, comme les résidents, peuvent profiter. Ces avantages, fruit de la législation européenne, comprennent, par exemple, les droits des travailleurs ou l'accès aux soins de santé dans un autre État membre de l'UE. Ces protections et politiques ont été mises en place pour garantir à l'ensemble des citoyens et résidents européens un niveau de vie élevé, l'accès aux services essentiels, et l'assurance d'être traités avec dignité et respect.



Ainsi, dans l'UE, le statut de salarié vous protège contre la discrimination au travail et garantit un lieu de travail sûr ainsi que des temps de repos et de travail raisonnables.



L'utilisation d'un téléphone portable dans un autre État membre de l'UE n'entraîne aucun frais supplémentaire. Les appels, SMS et services de données sont facturés au tarif national, c'est-à-dire au même prix que les appels, SMS et services de données dans votre pays d'origine. Et l'UE a facilité le processus de demande d'indemnisation en cas de retard ou d'annulation de votre vol.

Ce ne sont là que quelques exemples parmi d'autres des nombreux droits et avantages que la législation de l'UE garantit aux citoyens.

L'UE met également les intérêts des citoyens à l'avant-plan de ses politiques. Ses grandes priorités pour demain sont, notamment, le pacte vert pour l'Europe, qui vise à faire de l'Europe le premier continent neutre sur le plan climatique. L'UE a également pris des mesures pour soulager le fardeau des coûts énergétiques qui pèse sur les citoyens et les entreprises.

Dans cette brochure, en guise d'exemple, nous nous pencherons sur deux avantages spécifiques: en tant que consommateur, vous êtes protégé contre les pratiques commerciales déloyales et les produits dangereux. En ligne, vous disposez du droit d'exercer un contrôle sur vos données à caractère personnel.



En savoir plus sur vos droits et vos avantages



CE QUE L'EUROPE FAIT POUR MOI



QUE VOUS APPORTE L'UE DANS LA VIE QUOTIDIENNE?

Vos droits en tant que consommateur

Daniel a acheté un mixeur en ligne, mais quelle n'est pas sa déception lorsqu'il découvre que l'appareil ne comporte pas un certain nombre de fonctionnalités mises en avant dans la publicité et que, de plus, il n'est pas aussi puissant qu'annoncé. Daniel a fait valoir ses droits en tant que consommateur européen, et la boutique en ligne, réticente au départ, lui a proposé le remboursement total ou le remplacement du produit.



En tant que consommateur européen, vous bénéficiez de droits qui vous protègent lorsque vous faites des achats, quel que soit le lieu où se trouve le vendeur dans l'UE. Vous avez droit à des informations claires sur les produits et les services, et vous bénéficiez du droit d'annuler la plupart des achats passés en ligne et de renvoyer les produits dans un délai de 14 jours. Si le produit acheté n'est pas conforme à la description ou aux normes de qualité, vous avez droit à une réparation, à un remplacement ou un remboursement. Vous êtes protégé par la législation de l'UE relative à la protection des consommateurs uniquement dans le cas où vous effectuez vos achats chez un commerçant; les sites de commerce en ligne doivent donc vous avertir lorsque vous achetez un produit à un particulier.



EN SAVOIR PLUS SUR L'EXERCICE DE VOS DROITS EN TANT QUE CONSOMMATEUR



Vous pouvez également contacter **réseau CEC** pour obtenir de l'aide concernant l'exercice de vos droits en tant que consommateur.

Votre droit à la protection des données

Jana se dit préoccupée par la quantité d'informations à caractère personnel détenue par la plateforme de réseau social qu'elle utilise. Elle décide d'agir et d'exercer ses droits, d'abord en demandant l'accès à toutes ses données à caractère personnel. En passant en revue ces données, elle constate un certain nombre d'inexactitudes et d'informations obsolètes la concernant. Jana demande à l'entreprise de rectifier les données incorrectes et de supprimer définitivement plusieurs anciennes publications.



Dans l'UE, vous avez des droits concernant vos données à caractère personnel. Vous avez le droit d'accéder à vos données, de demander leur rectification en cas d'erreurs, de les effacer, de limiter leur utilisation, de les transférer vers un autre service, de vous opposer à leur utilisation et d'éviter de faire l'objet d'une prise de décision automatisée. Ces droits, qui font partie du règlement général sur la protection des données (RGPD), vous permettent de garder la maîtrise de vos données et obligent les entreprises à respecter vos choix. Dans certains cas, le droit à l'effacement peut ne pas s'appliquer, par exemple, lorsque les données sont considérées comme étant d'intérêt public, à des fins d'archivage ou de recherche et de statistiques.

DÉCOUVREZ COMMENT PROTÉGER VOS DONNÉES : EXERCEZ VOS DROITS



QUE FAIRE SI MES DROITS N'ONT PAS ÉTÉ RESPECTÉS?

Si vous estimez que vos droits en tant que citoyen de l'UE n'ont pas été respectés, que ce soit dans votre pays ou dans un autre État membre de l'UE, plusieurs options s'offrent à vous.

Dans un premier temps, vous devez essayer de résoudre le problème au niveau national, dans le pays où il s'est produit, soit en saisissant un tribunal, soit en recourant à d'autres moyens de règlement des litiges. **Pour en savoir plus sur les systèmes judiciaires nationaux ou sur les manières de saisir une juridiction.**

Si vous êtes victime de discrimination et cherchez à obtenir de l'aide, vous pouvez également contacter l'**organisme national de promotion de l'égalité** de votre pays. La législation anti-discrimination de l'UE stipule que chaque État membre doit compter (au minimum) un organisme pour l'égalité de traitement habilité, entre autres, à apporter, de manière indépendante, une aide aux personnes victimes de discrimination.

Si ces démarches n'ont pas permis de résoudre le problème, l'étape suivante consiste à le porter devant l'UE. Vous trouverez ici des explications pour:

- ▶ déposer plainte auprès de la **Commission européenne** si vous estimez que vos droits en tant que citoyen de l'UE ont été bafoués par une mesure ou une pratique de votre pays qui va à l'encontre de la législation de l'UE. Le formulaire de plainte de la Commission est facile à comprendre et à remplir. Vous le trouverez **ici**.
- ▶ déposer plainte auprès du **Médiateur européen** pour mauvaise administration de la part des institutions, organes et organismes de l'UE, pour en savoir plus, consultez la p. 13 de cette brochure.
- ▶ adresser une pétition au **Parlement européen**.
- ▶ signaler une fraude en rapport avec l'UE à l'**Office européen de lutte antifraude (OLAF)**.

Des services de résolution des problèmes à portée de main



Appelez ou contactez l'une des organisations suivantes:

Le portail **Your Europe** vous renvoie vers les sites internet de l'UE et nationaux les plus pertinents.

Le centre de contact Europe Direct répond à toutes vos questions sur l'UE, par téléphone ou courrier électronique, dans les 24 langues officielles. Contactez-le gratuitement au 00 800 6 7 8 9 10 11, ou **en ligne**.

Si vos droits sont bafoués dans un autre État membre de l'UE, expliquez votre problème à **SOLVIT**

L'UE soutient vos droits

Voici quelques-uns des actes législatifs les plus importants sur lesquels se fondent les droits des citoyens de l'UE.

Circuler, vivre et travailler librement dans l'UE

- ▶ Le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) ([article 21, paragraphe 1](#))
- ▶ La Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne ([article 45](#))
- ▶ [La directive 2004/38/CE](#) relative au droit des citoyens de l'Union et des membres de leurs familles de circuler et de séjourner librement sur le territoire des États membres

Protection consulaire

- ▶ Le traité sur l'Union européenne (TUE), [article 35](#)
- ▶ Le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) ([articles 20, paragraphe 2, point c](#)), et [23](#))
- ▶ La Charte des Droits fondamentaux de l'Union européenne ([article 46](#))
- ▶ [La directive \(UE\) 2015/637](#) établissant les mesures de coordination et de coopération nécessaires pour faciliter la protection consulaire des citoyens de l'Union non représentés dans des pays tiers
- ▶ [La directive \(UE\) 2019/997](#) établissant un titre de voyage provisoire de l'Union européenne

Adresser une pétition aux institutions et contacter le Médiateur européen

- ▶ Le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) ([articles 20, paragraphe 2, point d](#)), et [227](#))
- ▶ La Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne ([articles 43 et 44](#))
- ▶ [Le règlement \(UE, Euratom\) 2021/1163](#) du Parlement européen fixant le statut et les conditions générales d'exercice des fonctions du Médiateur

Non-discrimination

- ▶ Le traité sur l'Union européenne (TUE) ([article 2](#))
- ▶ Le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) ([article 18](#))
- ▶ La Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne ([article 21](#))

Initiative citoyenne européenne

- ▶ Le traité sur l'Union européenne (TUE) ([article 11, paragraphe 4](#))
- ▶ Le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), [article 24, paragraphe 1](#)
- ▶ [Le règlement \(UE\) 2019/788](#) relatif à l'initiative citoyenne européenne

Votre droit d'obtenir une réponse

- ▶ Le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) ([articles 15, paragraphe 1](#), et [24](#))
- ▶ La Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne ([article 41, paragraphe 4](#), et [42](#))
- ▶ [Le règlement \(CE\) n° 1049/2001](#) relatif à l'accès du public aux documents du Parlement européen, du Conseil et de la Commission

Voter et se présenter aux élections

- ▶ Le traité sur l'Union européenne (TUE) ([article 10, paragraphe 3](#))
- ▶ Le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), ([articles 20, paragraphe 2, point b](#)), et [22](#))
- ▶ La Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne ([articles 39 et 40](#))
- ▶ [La directive 93/109/CE](#), aussi appelée «directive relative aux droits électoraux»
- ▶ [La directive 94/80/CE](#) fixant les modalités de l'exercice du droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales

Crédits photos :

Commission européenne
Istockphoto
Shutterstock



DÉCLARATION CONCERNANT LES DROITS D'AUTEUR

Ce document ne peut être considéré comme constituant une prise de position officielle de la Commission européenne.

PDF ISBN 978-92-68-10186-5 doi: 10.2838/108654 DS-05-23-487-FR-N

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2024

© Union européenne, 2024



La politique de la Commission en matière de réutilisation de l'information est mise en œuvre par la décision 2011/833/UE de la Commission du 12 décembre 2011 relative à la réutilisation des documents de la Commission (JO L 330 du 14.12.2011, p. 39, ELI: <http://data.europa.eu/eli/dec/2011/833/oj>).

Sauf mention contraire, la réutilisation du présent document est autorisée dans le cadre de la licence Creative Commons Attribution 4.0 International (CC BY 4.0) (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>). Cela signifie que la réutilisation est autorisée moyennant citation appropriée de la source et indication de toute modification.

Pour toute utilisation ou reproduction d'éléments qui ne sont pas la propriété de l'Union européenne, il peut être nécessaire de demander l'autorisation directement auprès des titulaires de droits respectifs.



Le saviez-vous? La citoyenneté européenne vous confère des droits et des avantages qui viennent s'ajouter aux droits dont vous jouissez en tant que citoyen d'un État membre de l'UE. Qui plus est, la citoyenneté européenne vous donne voix au chapitre pour façonner l'avenir de l'Europe. Vous trouverez ici toutes les informations nécessaires sur vos droits, la manière de les exercer et les avantages qu'ils vous procurent.

